|  |
| --- |
| Déclaration  **Commission des comptes de la Sécurité sociale**  Le 07 juin 2016 |

Madame, Monsieur les Ministres,

Monsieur le Député,

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Monsieur le Secrétaire général et Monsieur le Directeur,

Mesdames, Messieurs,

Il nous est présenté aujourd’hui les grands comptes de la Sécurité sociale et de certains de ses régimes, ainsi que ceux du Fonds de Solidarité Vieillesse. L’amélioration des comptes est visible sur l’ensemble des régimes de la Sécurité sociale, une tendance qui devrait se poursuivre. Il pourrait donc y avoir tout lieu d’être satisfait par une telle présentation. Cependant, Force Ouvrière ne l’est pas complètement.

Tout d’abord nous ne sommes toujours pas satisfaits des conditions de travail de cette Commission. C’est répété chaque année, le dialogue est apparent, et pour preuve la réforme d’ampleur de la branche Maladie du précédent PLFSS n’a même pas été présentée lors de la dernière réunion en septembre. Il avait pourtant été publiquement annoncé un certain 05 mai 2015 que serait engagée une réflexion. Celle-ci ne s’est faite ni en ce lieu, ni au sein des instances de la Sécurité sociale. Dans les travaux de cette Commission, dans l’élaboration de la LFSS, là aussi le dialogue social n’est pas respecté, écarté, et c’est le paritarisme qui, une fois de plus, s’en trouve bafoué. Pourtant, ce même 05 mai on pouvait entendre : « *la Sécurité sociale, ce n’est pas l’État, et ce n’est pas non plus les marchés* ». Cela ne nous permet donc pas d’affiner notre analyse rapidement.

Nous en arrivons alors à ce qui ne nous satisfait pas du tout. Au regard des comptes de la Sécurité sociale justement, des chiffres qui ne nous sont pas présentés : d’après la LFSS pour 2016, on peut y voir l’explosion des mesures d’exonération et d’exemption d’assiette de cotisation, et ce, malgré la soi-disant limitation par la loi du recours à ces mesures-ci. Si l’on regarde en particulier les exonérations non-compensées et les exemptions d’assiette, qui sont elles aussi non-compensées et qui plus est sous-évaluées, en 2015 d’après ces prévisions nous en sommes à plus de 10 milliards d’euros de pertes de recettes pour la Sécurité sociale. La leçon que nous en tirons, c’est qu’il y a aussi une étatisation financière de la Sécurité sociale de plus en plus marquée.

Dans ce qui nous est présenté, on mélange le déficit de la Sécurité sociale avec celui du FSV. Pourtant celui-ci ne lui appartient pas, mais il continue à venir obscurcir la présentation des comptes de la Sécurité sociale et à donner une impression de « déficit abyssal de la Sécu ». Puisqu’ici il nous est présenté ces comptes qui sont du champ de la protection sociale et non de la Sécurité sociale, permettez-nous de vous présenter rapidement d’autres chiffres du champ de la protection sociale, issus du fonds CMU-C : la croissance du CA direct des organismes complémentaires d’assurance maladie : +0,66% pour les mutuelles, -2,25% pour les Instituts de Prévoyance et +4,89% pour les sociétés d’assurance du privé lucratif. Une tendance qui se dessinait et qui s’amplifie désormais avec le recul des IP : ainsi d’un côté l’étatisation, de l’autre la privatisation.

Alors Force Ouvrière ne peut pas se satisfaire des comptes et de ce que les LFSS successives ont apporté comme contre-réformes. Avec un ONDAM qui sera de nouveau historiquement bas, des dépenses de la branche famille en baisse. Il en est de même pour la retraite et les AT/MP. Ainsi, ce sont l’ensemble des assurés sociaux ainsi que les personnels qui paient l’amélioration de ces comptes : à la fois par la baisse ou la limitation des prestations, à la fois par la dégradation de la qualité du service par une pression constante sur les personnels, une rigueur budgétaire sur la gestion, un empilement de « réformes » de plus en plus rapide à mettre en œuvre. Les hôpitaux rencontrent également les mêmes problématiques.

Nous espérons donc que la prochaine LFSS renversera ces tendances d’étatisation et de privatisation, mais pouvons-nous y croire ? Le dialogue social et le paritarisme n’étant visiblement pas une priorité non plus dans ces lois relatives à la Sécurité sociale.

Je vous remercie.